



Propositions Sud **par rapport au projet émis par le Bureau du CE** **de révision des règles administrative du CE pour 2008/2009**

Notre réticence à l'idée de la mise en place du Chèque Vacances en 2004 est aujourd'hui fondée puisque le Bureau du CE **fait lui-même** le bilan que les Activités Sociales du CE sont sérieusement impactées par les Chèques Vacances depuis sa mise en place.

Force est de constater (*et les chiffres sont là pour le confirmer !..*) que le principe tel que validé à l'unanimité par les élus du CE, le 6 août 2004, a séduit chaque année un nombre de plus en plus important de salariés de l'Etablissement.

Pour mémoire :

2005 = **209**

2006 = **310**

2007 = **333**

2008 = **401**

Nous en prenons acte... et n'avons pas l'intention de faire des déçus !...

En ce sens, et comme nous l'avons déjà exprimé en réunions préparatoires du 31 juillet et confirmé le 26 août, au cours desquelles les élus Sud avaient indiqué ne pas être en mesure de se prononcer sur le projet des membres du Bureau du CE, nous avons consacré ce temps à la réflexion et à étudier une contre proposition. En effet, ce dernier souhaitait faite valider déjà son projet au CE du 28 août.

Si nous avons bien saisi les motivations des membres du Bureau du CE, dont l'objectif affiché consiste à limiter l'impact des Chèques Vacances sur le budget ASC du CE. Nous nous pensons que le projet, tel qu'il doit être porté à la validation des élus lors de la réunion de CE du 12 septembre, nécessite une réflexion plus approfondie, car il est trop pénalisant pour la grande partie du personnel ayant opté pour la formule Chèques Vacances.

On nous consulte sur une réforme du mode de subvention des Chèques Vacances or, nous n'avons toujours pas connaissance de l'utilisation réelle qui sera faite des « économies » ainsi réalisées.

Comme nous l'exprimons régulièrement à qui veut l'entendre, n'aurait-il pas été plus judicieux de s'interroger sur le bien fondé de continuer à organiser des Activités Sociales et Culturelles ne correspondant peu ou plus aux attentes des salariés et leurs familles ?

OUI, nous sommes demandeurs d'une réforme des règles administratives du CE et des modalités de subventionnement des ASC, **mais pas en pénalisant plus de 400 salariés !**

Pour cela, voici nos propositions pour l'utilisation du budget CE 2009 prônant la clarté et l'équité, ne sanctionnant pas les salariés adeptes du Chèque Vacances et favorisant l'accès à **tous** aux vacances, aux loisirs, à la culture :

Barème 2008/2009 valable pour toutes les activités du CE :

OK pour la création de la tranche T6, mais avec un Taux de subvention à **15%** (au lieu de 5% proposé).

Nous proposons également que le Taux de subvention de la tranche T1 passe à **90%** (au lieu de 80% proposé).

Règles ASC 2008/2009 :

(Nouveau) **Choix entre**

Chèques Vacances **ou** Locations Vacances Familles **ou** Voyages Etrangers

+ bénéfice de toutes les autres Activités Sociales et Culturelles sans limitation.

Chèques Vacances 2009 :

Maintien du montant : **700€** (au lieu de 500€ proposés).

Vacances Familles 2009 :

Revalorisation des subventions de **1€/jour**.

Voyages à l'étranger 2009 :

Subvention au Quotient Familial sur la base de 750€ maximum.

Budget ASC prévisionnel 2009, construit sur la base suivante :

Budget Chèques Vacances

+

Budget Vacances Familles

+

Budget Voyages Etrangers

+

(Nouveau) Budget sauvegarde et entretien du patrimoine CE : La Clusaz, Embrun, "Le Chenal" à St Jean de Monts, "Le Garoustel" - Lac de St Etienne de Cantalès.

+

Fonctionnement ASC

et

le solde du budget ASC pour les autres Activités Sociales et Culturelles :

Enfance/Adolescence, Loisirs, Sports, Culturelle et Retraités.

(Budget ASC à chiffrer en janvier avec les éléments dès possession)

En conclusion, alors que tous les jours nous constatons que l'individualisme règne, ne vaut-il pas mieux prôner la cohésion, l'unité, la solidarité et l'esprit collectif ?

Nous mettons en garde tous ceux qui seraient tentés de faire l'inverse !..

A SUIVRE...

Mâcon, le 4 septembre 2008